

Cahier des charges :

Consultation pour l'accompagnement à la mise en place et à la perception de la taxe de séjour dans les Hautes-Alpes

I. Présentation du projet

1) Contexte

Le département des Hautes-Alpes est un territoire de montagne, situé en Région PACA, il compte 138 605 habitants.

La capacité d'accueil touristique est de 387 585 lits touristiques (47 % de lits marchands, 53 % de résidences secondaires) soit 13 % du parc d'hébergement de la Région PACA. Il existe 8 types d'hébergements marchands sur le territoire des Hautes-Alpes :

- 39 % de meublés (70 276 lits),
- 18 % de résidences (31 724 lits),
- 21 % de campings (38 074 lits),
- 6 % d'hôtels (11 166 lits),
- 1 % de refuges (1 733 lits),
- 1 % de chambres d'hôtes (1 582 lits),
- 12 % d'hébergements collectifs (20 999 lits),
- 3 % de gîtes (5 233 lits).

Le tourisme constitue une activité économique forte pour le département des Hautes-Alpes de par ses atouts forts et identifiés sur ses différents territoires. Un territoire composé de 172 communes, 19 communautés de communes, d'une communauté d'agglomération et doté de 44 offices de tourisme.

Enjeux :

La taxe de séjour est un enjeu pour notre territoire, elle est une source de financement du développement touristique. Aussi, les collectivités locales sont conduites à mener une réflexion sur l'optimisation de cette taxe car elles sont confrontées à une raréfaction de leurs moyens financiers et ont des besoins de développement pour promouvoir leur territoire.

La taxe de séjour reste encore à instaurer ou à optimiser dans les Hautes-Alpes ; ce sont 11 Communautés de communes et 34 communes qui perçoivent la taxe de séjour en 2011. La taxe de séjour a permis de récolter 3,3 millions d'euros dans notre département.

Les recettes perçues sont en-deçà de ce que doivent collecter les collectivités. En effet, les communes et communautés de communes rencontrent des difficultés à recenser et à recouvrer la taxe de séjour, les mécanismes de perception de la taxe ne sont que partiellement maîtrisés.

2) Commanditaire de la consultation

L'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET) a le statut juridique de Groupement d'Intérêt Public (GIP), ce groupement intègre des personnes publiques et privées. L'objectif est de renforcer l'attractivité des Hautes-Alpes ainsi que la création d'emplois.

L'ADDET prépare et met en œuvre la politique touristique du département des Hautes-Alpes. Elle accompagne en matière d'ingénierie les collectivités locales, les entreprises et les organismes dans leur politique de développement économique et touristique et contribue à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques.

3) **Objet de la commande**

Aussi, dans le cadre de ses missions, l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET) souhaite lancer une consultation afin d'accompagner les 19 communautés de communes et communes des Hautes-Alpes dans la mise en place, la collecte et l'optimisation de la taxe de séjour au travers d'un outil mutualisé.

4) **Objectifs**

Cet accompagnement s'étend à tout le périmètre des Hautes-Alpes. Les communautés de communes et communes de notre département n'ont actuellement pas toutes mené une réflexion sur la nécessité d'instaurer la taxe de séjour. Certaines ne l'ont pas encore mise en place et d'autres en sont au stade de l'optimisation. Il conviendra que le cabinet soit attentif à cette problématique et propose **un plan d'actions adapté**.

Le cabinet spécialisé aura pour missions :

- d'accompagner et d'apporter son expertise technique, juridique ;
- d'élaborer une méthodologie de projet pertinente et adaptée aux communautés de communes et communes des Hautes-Alpes :
 - de proposer des solutions innovantes, des outils mutualisés permettant d'améliorer, de simplifier, d'alléger le processus de collecte, de faire évoluer les pratiques et d'optimiser la gestion de la collecte de la taxe de séjour : recensement des hébergeurs, structure, assiette de calcul, modalités, gestion des déclarations en ligne, recouvrement de la taxe ;
 - de travailler en concertation avec l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET), les collectivités, les offices du tourisme, les hébergeurs.
 - d'animer des réunions d'information publiques au sein du territoire des Hautes-Alpes afin d'expliquer l'intérêt de la mise en place de la collecte de la taxe de séjour et de la nécessité d'optimiser celle-ci, d'inciter les acteurs à adhérer à un nouveau dispositif.

5) **Résultats attendus**

Solution globale mutualisée, opérationnelle, évolutive, adaptée aux communautés de communes et communes des Hautes-Alpes qui permettra de gérer, de simplifier, de télédéclarer et d'optimiser la collecte de la taxe de séjour sur le territoire des Hautes-Alpes.

6) **Le coût de la prestation**

L'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET) souhaite avoir une vision précise et détaillée des coûts que la solution va engendrer :

- Coût d'accompagnement de l'Agence,
- Coût d'accompagnement des collectivités.

7) Les compétences requises et références du cabinet d'études

Le cabinet d'études devra posséder des compétences pluridisciplinaires associant des compétences touristiques, juridiques. Il devra fournir une description précise de l'équipe proposée pour la réalisation de la mission, avec indication des qualifications et expériences professionnelles du référent sur la mission et le suivi.

8) Les partenaires concernés par le projet

Les communautés de communes, les communes, les offices de tourisme.

9) Pièces à disposition

- Diagnostic synthétique de l'état de la perception de la taxe de séjour dans les Hautes-Alpes,
- Chiffres de la DGCI de 2011,
- Chiffres clés du tourisme des Hautes-Alpes 2014,
- L'Observatoire Départemental du Tourisme,
- <http://www.hautes-alpes.net>

II. Modalités de la consultation

1) Gestion du projet

Planning :

- 22 mai 2015, lancement de la consultation ;
- 12 Juin 2015, clôture de la consultation ;
- 25 juin 2015, choix du prestataire et réunion de démarrage de l'opération.

2) Vos interlocuteurs

Maitre d'ouvrage :

Agence Départementale de Développement Economique et Touristique
Immeuble Le Lombard
13 Avenue Maréchal Foch
BP 46
05000 GAP

L'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique s'impliquera fortement dans le processus de réflexion, car cela fait partie de ses missions de conseiller et d'accompagner les collectivités, les organismes dans leur politique de développement économique et touristique.

Elle assurera notamment l'accompagnement du cabinet d'études lors des rencontres et réunions d'information avec les mairies, les communautés de communes et les offices de tourisme.

Le suivi du dossier est sous la direction :

Yvan CHAIX

Directeur de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique

Sous la responsabilité de :

Sébastien BELLUE

Chef du pôle Ingénierie - sebastien.bellue@hautes-alpes.net

Assistés de Marie-Line GIRARD

Chargée de Développement Touristique

marie-line.girard@hautes-alpes.net

Tél : 04 92 56 52 28

Et Jean-Michel REYMOND

Chargé de Développement Touristique

jean-michel.reymond@hautes-alpes.net

Tél : 06 21 25 85 99

3) Réponse à la consultation

La réponse à la consultation devra comporter les éléments suivants :

- Présentation détaillée de l'offre : compréhension du cahier des charges, un mémoire méthodologique avec le planning prévisionnel d'intervention, ainsi que la durée de la mission, une documentation complète de l'outil,
- L'ensemble des documents sous format papier (1 exemplaire reproductible) et numérique,
- Le budget TTC détaillé de l'ensemble du projet (plans d'actions collectives et individuelles concernant la mise en place de l'outil, la formation et l'animation de réunions d'information).

Et en un seul exemplaire original :

- Présentation de la société et de ses références,
- Présentation de l'équipe mobilisée,
- Déclaration sur l'honneur du sous-traitant (si appel à la sous-traitance),
- N° SIRET,
- TVA interne, intracommunautaire,
- Extrait K-bis de moins de 3 mois,
- Certificats de régularité sociale et fiscale,
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

4) **Date et heure limites de réception des offres**

Avant le 12 juin 2015 - 12h00, par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception (Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET), Le Lombard, 13 Avenue Maréchal Foch - BP 46, 05000 GAP) ou par courriel marie-line.girard@hautes-alpes.net

5) **Critères de sélection et modalités de sélection**

- Valeur technique (mémoire technique) et compétences professionnelles du candidat (65 %) ;
- Tarif de la prestation de service (35 %).